



National Defence

Défense nationale

Deputy Minister

Sous-ministre

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa, (Ontario)
K1A 0K2

L'honorable Dean Allison
Président du Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 13 mars 2020, reçue le 22 avril 2020, la Défense nationale présente la mise à jour ci-jointe sur la recommandation 6 du rapport du Comité permanent des comptes publics intitulée *Rapport 3, L'administration de la justice dans les Forces armées canadiennes, des rapports du printemps 2018 du vérificateur général du Canada*, et sur le Système d'administration de la justice et de gestion de l'information.

Cordialement,



Jody Thomas

Pièce jointes : 2

Canada 

Compte rendu à l'intention du Comité permanent des comptes publics sur le Rapport 3, L'administration de la justice dans les Forces armées canadiennes, des rapports du printemps 2018 du vérificateur général du Canada

Recommandation 6

Que, d'ici le 30 avril 2019, le ministère de la Défense nationale présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport décrivant les progrès réalisés dans les efforts visant la nouvelle politique qui imposera une période minimale de cinq ans au sein du Cabinet du Juge-avocat général afin de favoriser le développement de l'expertise en matière de litige nécessaire aux procureurs et aux avocats

Contexte

Le 22 avril 2020, le ministère de la Défense nationale a reçu du Comité permanent des comptes publics une lettre demandant de faire le point sur le message formel que le Cabinet du Juge-avocat général s'était engagé à envoyer concernant une période minimale d'affectation de cinq ans et de préciser en quoi ce message différerait d'une directive sur le plan de l'autorité et de la conformité.

Le Comité demandait aussi un compte rendu sur la mise en œuvre du Système d'administration de la justice et de gestion de l'information, notamment des observations initiales sur son utilisation, des détails sur les pratiques de formation du Ministère et des commentaires sur les améliorations à l'administration de la justice militaire.

En réponse à cette lettre, le Ministère est heureux de fournir le présent compte rendu, qui porte directement sur ces deux questions.

Le point sur le message formel concernant les affectations de cinq ans

Dans la réponse du gouvernement, le Ministère s'engageait à institutionnaliser sa nouvelle approche au moyen d'un message formel devant être envoyé au plus tard le 1^{er} avril 2019. Le 25 mars 2019, le Juge-avocat général a instauré la nouvelle politique visant l'affectation des avocats militaires pour une période de cinq ans, et ce, au moyen d'une lettre formelle donnant des directives au Chef d'état-major du Cabinet du Juge-avocat général, lequel est responsable de recommander toutes les affectations des avocats militaires. La lettre est jointe au présent compte rendu.

La lettre du Juge-avocat général constitue le message formel que le Ministère s'était engagé à communiquer dans la réponse du gouvernement. Le Juge-avocat général a aussi envoyé la lettre au Juge-avocat général adjoint (Justice militaire), ainsi qu'au Directeur – Service d'avocats de la défense et au Directeur – Poursuites militaires (tous deux indépendants), aux fins d'information. Le Chef d'état-major a aussi transmis la lettre au personnel et l'a mentionnée dans ses communications sur des questions relatives aux affectations.

Sur le plan de l'autorité et de la conformité, la lettre a valeur de directive du fait qu'elle confirme par écrit les directives du Juge-avocat général. Cette approche donne directement suite à la recommandation du vérificateur général.

Le point sur le Système d'administration de la justice et de gestion de l'information

Conçu par le Ministère afin de mieux surveiller et gérer les progrès réalisés et le traitement des dossiers de justice militaire, le Système d'administration de la justice et de gestion de l'information, ou SAJGI, est un outil de gestion des dossiers et une base de données.

Lancement et déploiement du SAJGI

Dans son plan d'action de la gestion et dans la réponse du gouvernement au Comité, le Ministère s'est engagé à lancer un projet pilote en janvier 2019 et à déployer le système dans toutes les unités des Forces armées canadiennes en septembre 2019.

Le Ministère a lancé le projet pilote du SAJGI plus tôt que prévu, soit en novembre 2018, et a déployé avec succès la fonctionnalité principale du système en septembre 2019 dans deux unités de la Base de soutien de la 4^e Division du Canada Petawawa, soit auprès d'un total d'environ 50 utilisateurs. Comme pour toute nouvelle plateforme de gestion de l'information, son développement a été teinté de difficultés techniques. Le Ministère s'emploie activement à remédier à chacun de ces problèmes de manière à poursuivre le déploiement du système de façon graduelle, pesée et responsable, de sorte qu'il réponde aux besoins des Forces armées canadiennes.

Le Ministère prévoit poursuivre le déploiement du SAJGI dans d'autres unités à Petawawa, à Trenton et à Cold Lake. Cette approche progressive à l'échelle des Forces armées canadiennes permettra de s'assurer que le SAJGI demeure stable à mesure que son utilisation croît, que les problèmes sont corrigés efficacement dès qu'ils surviennent et que l'on dispose d'un soutien technique et d'une formation connexe, au besoin.

Les répercussions persistantes de la COVID-19 ont mené à l'interruption du déploiement du SAJGI dans d'autres unités ainsi que du développement de son logiciel. En raison du caractère imprévisible de la crise, le Ministère n'est pour l'instant pas en mesure de fournir un calendrier de déploiement concret ni une date d'achèvement prévue pour la fonctionnalité avancée du SAJGI. Lorsque les travaux entourant le SAJGI reprendront, les activités de développement seront centrées sur l'amélioration de la fonctionnalité existante et sur l'intégration du système à d'autres plateformes logicielles ministérielles de manière à rendre l'échange et la communication de données plus efficaces.

Le Ministère s'engage à tenir le Comité informé de la reprise du déploiement du SAJGI d'ici le 31 décembre 2020.

Commentaires sur l'utilisation du SAJGI

Les premiers commentaires formulés sur l'utilisation du SAJGI et la formation connexe sont positifs. Les utilisateurs ont indiqué aimer que le SAJGI repose sur la même plateforme logicielle que d'autres systèmes du Ministère, ce qui facilite la transition. Les utilisateurs ont aussi indiqué être satisfaits de la formation qu'ils ont reçue avant d'utiliser le système et être généralement assurés de pouvoir utiliser le SAJGI dans l'exécution de leurs fonctions.

Pratiques de formation sur le SAJGI

Le Ministère a élaboré un certain nombre de ressources et de pratiques de formation afin de faciliter l'utilisation du nouveau système. Comme il s'était engagé à le faire dans la réponse du gouvernement, il a élaboré des ressources de formation dans de multiples formats et sur divers supports, y compris des manuels et des aide-mémoire qui donnent un aperçu du système avec des instructions détaillées pour chaque type de rôle d'utilisateur. Les experts du système donnent aussi de la formation en personne, notamment un exercice pratique avec des cas d'essai dans l'environnement de formation du SAJGI. En outre, les utilisateurs ont accès à un soutien par téléphone et à une formation supplémentaire, au besoin. La formation sur le SAJGI a aussi été intégrée au cours des avocats militaires visant l'obtention d'une attestation.

Le Ministère continue de développer son programme de formation générale et apporte régulièrement des modifications en tenant compte des commentaires des utilisateurs. Entre autres exemples, le Ministère conçoit déjà des vidéos de formation afin de guider les utilisateurs relativement à des tâches précises et il intégrera la formation sur le SAJGI au cours des officiers présidents visant l'obtention d'une attestation. Les autres éléments de formation notés dans la réponse du gouvernement, y compris les groupes de discussion, le soutien local par les pairs et le soutien Web, seront développés et intégrés au système de formation générale à mesure que le déploiement du système se poursuit et que le nombre de ses utilisateurs croît.

Améliorations administratives au système de justice militaire

Bien que le déploiement du SAJGI ne soit pas suffisamment avancé pour tirer des conclusions définitives sur les améliorations globales apportées à l'administration de la justice militaire, les premières indications semblent favorables. La principale fonctionnalité du SAJGI permettra aux Forces armées canadiennes de remédier directement à plusieurs des principales préoccupations soulevées par le vérificateur général concernant les retards, la communication et la surveillance, lorsque le système sera plus largement adopté et intégré à d'autres systèmes du Ministère. En résultera un système de justice militaire dont l'efficacité et l'efficience sont accrues. Enfin, à mesure que le nombre d'utilisateurs de la plateforme augmentera, le Ministère s'attend à obtenir de l'information plus complète et des commentaires plus étoffés, ce qui permettra d'effectuer une analyse des avantages généraux du système qui est axée sur les données et de remédier aux faiblesses qui pourraient apparaître.

Judge Advocate General



Juge-avocat général

National Defence Headquarters
Major-General George R. Pearkes Building
101 Colonel By Drive
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Édifice Major-général George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

0160-1-06580-13-0001

Le 25 mars 2019

Chef d'état-major – Juge-avocat général

RÈGLE À L'ÉGARD DES AFFECTATIONS DE CINQ ANS

Comme vous le savez, lors de la publication du rapport du vérificateur général sur l'administration de la justice dans les Forces armées canadiennes au printemps 2018, j'ai émis une directive à l'effet que la majorité des avocats militaires affectés au Service canadien des poursuites militaires (SCPM) et aux Services d'avocats de la défense (SAD) devraient demeurer dans leur poste pour l'année d'affectation 2018-2019.

Suivant cette mesure immédiate et avant la période des affectations 2019-2020, j'ai émis comme directive que les avocats militaires affectés au SCPM et au SAD demeureraient dans leur poste pour un minimum de cinq ans, sous réserve de la disponibilité d'un poste vacant dans l'organisation au grade approprié et de l'évaluation du directeur – Poursuites militaires ou du directeur – Services d'avocats de la défense de leurs besoins opérationnels respectifs.

Je vous confirme, dans votre capacité de chef d'état-major du Cabinet du JAG, que cette directive n'a pas changé.

Il se peut que cette directive change lorsque l'analyse du groupe professionnel avocat militaire sera terminée. J'espère que cette analyse va générer des données qui permettront d'identifier l'approche appropriée pour assurer l'expertise nécessaire en matière de litige, ce qui pourrait engendrer une approche différente quant aux affectations au sein du Cabinet du JAG.

// Copie originale signée //
Geneviève Bernatchez
Commodore
613-992-3019 / 613-995-3155

c.c. Juge-avocat général adjoint – Justice militaire
Directeur – Services d'avocats de la défense
Directeur – Poursuites militaires